

Guide de candidature

Démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

pour l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC)
en Construction et rénovation de bâtiments (EEC.16)



Compétences du programme	p.2
Objectifs de la démarche	p.2
Conditions d'admission	p.3
Étapes de la démarche	p.3
Frais	p.6

Service de l'organisation de l'enseignement et de la formation continue
9155 St-Hubert
Montréal (Québec) - H2M 1Y8
<http://www.collegeahuntsic.qc.ca>
514 389-5921, poste 2070
1-866-389-5921, poste 2070

Note : Toutes les informations contenues dans ce document sont à jour en date du 3 octobre 2018

Compétences du programme d'études

AEC en Construction et rénovation de bâtiments

Démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Code de la compétence	Titre de la compétence
01X8	Intervenir au regard de la santé et de la sécurité
01XK	Assurer le suivi des travaux de chantier
AE3W	Établir des liens entre les composants et les matériaux et les techniques de construction
AE3X	Interpréter des plans et cahiers des charges de bâtiments
AE3Y	Participer à l'élaboration d'une soumission et à l'organisation de travaux de chantiers

Objectif de la démarche

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche qui reconnaît votre scolarité antérieure et valorise votre expérience de travail pour vous permettre d'obtenir un diplôme lié à votre domaine de compétence.

Une équipe RAC à votre service

- votre démarche est supervisée par une conseillère pédagogique RAC;
- votre cheminement scolaire est encadré par une aide pédagogique individuelle RAC;
- les activités d'évaluation et de formation manquante sont assurées par une équipe d'enseignants expérimentés.

Conditions d'admission

Détenir un diplôme d'études secondaires ou une formation jugée satisfaisante et :

- Avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire

OU

- Être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou bénéficiaire d'un programme gouvernemental

OU

- Avoir poursuivi, pendant une période d'au moins un an, des études post secondaires;
- Avoir réussi les cours préalables spécifiques au programme;
- Avoir la citoyenneté canadienne, le statut d'immigrant reçu (résident permanent) ou tout autre statut donnant droit d'étudier au Québec;
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit;

Satisfaire, le cas échéant, à certaines conditions particulières d'admission, notamment, respecter les exigences relatives à la réussite des cours en vigueur au Collège

ET

- Posséder une expérience professionnelle significative d'au moins deux ans dans le domaine du bâtiment dans deux des trois volets suivants : conception, construction, inspection, *et* savoir utiliser des plans et devis

Étapes de la démarche

Étape 1

Rencontre d'information OBLIGATOIRE (séance publique, ou privée avec la conseillère pédagogique RAC)

- Présentation de la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences, de ses particularités et de ses exigences;
- Distribution de la documentation pertinente.

Étape 2

Préparation et dépôt du dossier de candidature

Toute personne répondant aux conditions d'admission peut présenter une demande pour participer à une démarche de RAC. Pour ce faire, elle doit fournir une photocopie des documents exigés et les joindre à sa demande :

- Le formulaire de demande d'admission réservé spécialement à cet effet dûment rempli et signé;
- Le curriculum vitae;
- Le certificat de naissance (avec le nom et le prénom des parents);
- Les documents relatifs aux études et au statut au Québec :

Pour une personne née au Québec :

- le diplôme d'études secondaires ou d'une formation jugée satisfaisante par le Collège (ex. : sous certaines conditions un DEP);
- le dernier relevé de notes des études secondaires;
- le dernier relevé de notes des études post secondaires, s'il y a lieu.

Pour une personne née au Canada, mais à l'extérieur du Québec :

- les mêmes documents relatifs aux études qu'une personne née au Québec;
- des frais supplémentaires peuvent être appliqués si vous ne fournissez pas une preuve qui permet d'établir que vous avez le statut de résident du Québec au sens du « Règlement sur la définition du résident du Québec ».

Pour une personne née en dehors du Canada :

- les mêmes documents relatifs aux études qu'une personne née au Québec;
 - l'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec délivrée par le MIDI (Le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI): 514 864-9191) ou le MICC (Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC): 514 864-9191) et les relevés de notes qui ont servi à établir cette évaluation;
 - une preuve de citoyenneté canadienne ou de résident permanent : certificat de citoyenneté canadienne, carte de résident du Canada ou formulaire d'immigration IMM-1000 ou IMM-5292;
 - des frais supplémentaires peuvent être appliqués si vous ne fournissez pas une preuve qui permet d'établir que vous avez le statut de résident du Québec au sens du « Règlement sur la définition du résident du Québec ».
- Les plans de cours suivis pouvant donner lieu à des substitutions ou équivalences;
 - Une confirmation d'emploi indiquant le nombre d'heures travaillées;
 - Le paiement de frais de 90 \$ pour les droits d'admission. Ce montant est non remboursable.

Étape 3

Validation de la candidature

- Autoévaluation des compétences. Cet exercice, réalisé par le candidat, vise à évaluer le niveau de maîtrise de chacune des compétences du programme;
- Entrevue de validation. Un spécialiste du département de génie civil et un conseiller RAC rencontreront le candidat pour approfondir l'autoévaluation et préciser davantage certains aspects de la démarche.

Étape 4

Verdict d'admission

Le Collège remettra une lettre d'admission au candidat ayant déposé son dossier de candidature et ayant complété les étapes de validation de candidature.

Étape 5

Accueil

Une rencontre d'accueil marquera le début de la démarche. Une feuille de cheminement personnalisé indiquant les compétences reconnues et celles qui sont à démontrer lui sera remise.

Étape 6

Évaluation des compétences

De façon séquentielle, chacune des compétences sera évaluée à l'aide de différents outils : exercices écrits, questionnaires, travaux personnels, entretien avec un spécialiste, etc.

Étape 7

Formation manquante

Si l'évaluation des compétences met en évidence la non-maîtrise de certains éléments, le candidat se verra offrir de la formation pour combler ces lacunes et permettre l'atteinte de la compétence.

Diplomation

Reconnaissance officielle

Le diplôme de l'**AEC en Construction et rénovation de bâtiments** est remis lorsque l'ensemble des compétences du programme sont démontrées.

Dossier

Le dossier des candidats dont la candidature n'aura pas été retenue sera conservé par le Collège.

Frais

Droits d'admission :	90 \$ (non remboursables)
Frais pour l'évaluation des compétences du programme :	75 \$ par compétence, pour un maximum de 500\$
Cours complet à suivre, au besoin :	selon la politique de frais pour cours à temps partiel du Collège

Modalités de paiement

Les droits d'admission de 90 \$ sont payables par chèque visé ou mandat-poste émis à l'ordre du Collège Ahuntsic, et ce au moment du dépôt de votre dossier de candidature.

Le montant relié à l'évaluation des compétences est payable en deux versements, le premier au début de la démarche et le second à la moitié des compétences démontrées. Vous aurez 10 jours pour effectuer vos paiements.

Les droits d'inscription pour les cours complets éventuels seront payables lorsque vous y serez inscrit.

Vous pouvez payer **sur place** au Comptoir de l'organisation de l'enseignement (local A1.320) par mandat-poste, chèque visé émis à l'ordre du Collège Ahuntsic, carte de débit ou carte de crédit (VISA ou MASTERCARD). Ou encore, vous pouvez **déposer** votre chèque ou mandat-poste au Service de la formation continue, local A1.110. Les chèques personnels ne sont pas acceptés.

Vous pouvez consulter le document « *Description du programme AEC Construction et rénovation de bâtiments en RAC* » pour plus de détails sur chacune des compétences du programme, en cliquant sur le lien à cet effet dans la même page sur le site Web du Collège Ahuntsic.

Contactez-nous pour toute question !

514 389-5921 poste 2131

rac@cahuntsic.ca